

Procès-Verbal

Séance du 24 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 octobre 2022, les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Gonnery se sont réunis à 20h à la salle du conseil sous la présidence de Claude VIET et suite à la convocation adressée par le maire le 20 octobre 2022 conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS :

1. VIET Claude
2. LE SAUCE Blandine
3. ANGER Michel
4. BIDAN Denis
5. AUBIN Auguste
6. RENOUARD Rachelle
7. HUET Patrice
8. SCHNAIDERMAN Carole
9. ROBIN Christophe

10. LE METAYER Catherine
11. CALME Mickaël
12. RIGOUX Juline
13. CHEVALIER Nicolas

ABSENTE :

PARCHEMIN Fanny

✚ Le quorum est atteint.

✚ Madame RIGOUX Juline est nommée secrétaire de séance par le conseil municipal.

✚ Présence de la secrétaire de mairie.

Table des matières

1 /SDEM.....	2
2/ AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ETANG	3
3/DEPARTEMENT DU MORBIHAN : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 50 000€	6
4/MAISON DES ASSOCIATIONS.....	7
5/ GARDERIE PERISCOLAIRE.....	7
6/QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS	7
Point boulangerie.....	7
Salle Michel Kerfanto : Location de la vaisselle	7
Chauffage Ecole/Mairie	7
Eclairage Public.....	8
Formation premiers secours	8
Lotissements	8
Jeunesse.....	8
Séjour urbain.....	8
Argent de poche.....	9
Maison Loubeau	9
Ponts.....	9
Demande de modification de poste d'un élu et indemnité du maire	9
Repas ou pot de Noël conseillers et agents.....	10
Animation communale de Noël le samedi 17 décembre 2022.....	10
Réunion de la commission le 25 octobre à 20h00.	10
Commémoration et repas du 11 novembre du CCAS	10
Réunion du CCAS.....	10
Bulletin municipal de fin d'année	10

1 / SDEM

Syndicat d'électrification modification des statuts : ouverture du syndicat aux EPCI

Délibération :

Vu :

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5.II, L.5211-20, L.5212-16 et L.5711-1 ;

- l'arrêté préfectoral du 12 juin 2018 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ;
- l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan (ci-après Morbihan Energies) ;
- la délibération n°2022-53 du comité syndical de Morbihan Energies en date du 20 septembre 2022 approuvant la modification de l'annexe n°1 des statuts de Morbihan Energies « Liste des membres du syndicat départemental d'énergies du Morbihan » ;

Monsieur le maire expose :

Par délibération n°2022-53 en date du 20 septembre 2022, le comité syndical de Morbihan Energies a approuvé la modification de l'annexe n°1 des statuts de Morbihan Energies « Liste des membres du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ».

L'objet de cette modification statutaire vise à actualiser la liste des membres de Morbihan Energies afin de **prendre en compte l'adhésion au syndicat des établissements publics de coopération intercommunale** suivants : Questembert Communauté, Auray Quiberon Terre Atlantique, Arc Sud Bretagne, Roi Morvan Communauté, Lorient Agglomération, **Pontivy Communauté** et Baud Communauté.

Pour que cette modification statutaire soit effective et fasse l'objet d'un arrêté préfectoral, l'accord des membres de Morbihan Energies est nécessaire dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement (articles L.5211-20 et L.5211-5.II du code général des collectivités territoriales). Il convient donc que le conseil municipal se prononce sur la modification statutaire proposée par Morbihan Energies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve la modification de l'annexe n°1 ci-joint des statuts de Morbihan Energies « Liste des membres du syndicat départemental d'énergies du Morbihan », conformément à la délibération n°2022-53 du Comité Syndical de Morbihan Energies en date du 20 septembre 2022.

Charge monsieur le maire de notifier cette délibération au Président de Morbihan Energies.

2/ AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ETANG

Michel Anger présente les propositions de la commission qui s'est réunie le 13 octobre 2022 pour analyser les différents devis.

Pour respecter le budget les membres proposent de retenir les entreprises Quali Cité, Kalon et Sader en supprimant certains postes.

Devis Quali Cité : détail par équipement

le Parc Aventure : « l'ordre aux nids perchés avec Pont et Tobogan » (structure pour les adolescents)

la structure à cordes équilibre et le trampoline encastré sont supprimés

Parcours Sportifs sur sol en pelouse : le saut en extension, la table abdos lombaires, les barres étirements, le saut de mouton, les barres fixes deux hauteurs et le le pas de géant.

Les espaliers doubles et l'échelle double sont supprimés.

Fitness sur sol de dalle en béton : vélo elliptique, pull dorseau, rameur.

La chaise romaine est supprimée.

Structure jeux pour enfants : structure et mise en place

Le devis global serait de **51 792 € HT**, comprenant les équipements leur installation.

Le conseil municipal approuve la proposition et demande de réactualiser le devis auprès du fournisseur pour le prochain conseil municipal.

Aménagement du fond de l'étang / scène-gradins : devis Kalon

- Rue Félix Courtel : fond de l'étang
 - des stationnements pour véhicules légers et camping-cars ainsi que l'aire de vidange des camping-cars,
 - l'élargissement de la voirie et les abords,
 - les pistes de jeux de boules,
 - Rue des deux ponts : devant l'étang
 - les gradins et la scène
- pour un montant de **70 088,20 € HT** .

Après discussion, le conseil municipal autorise le Maire ou un adjoint à signer le devis de l'entreprise Kalon.

Balisage lumineux : Devis Sader

Côté nord de l'étang

- 9 projecteurs sur mâts, commandés par bluetooth

Pour un montant de **17 910,00 € HT**

Après discussion, le conseil municipal approuve la proposition et demande de réactualiser le devis pour le prochain conseil municipal.

Pour compléter l'opération la commission propose :

- l'acquisition de mobiliers : 4 tables, 6 bancs et 2 chaises longues, les fournisseurs seront consultés,
 - l'espace éco-pâturage, des consultations sont en cours auprès de prestataires
- toilettes : le conseil municipal approuve la demande de chiffrage.

Enfin, le devis des honoraires du cabinet Nicolas est en attente.

Budget	Montant	Subventions	DETR	C.D. 56	A.N.S	Pty COM	RESTE A CHARGE
280 000 €	295 311 €	224 000 €	80 000 €	70 000 €	60 000 €	14 000 €	56 000 €

KALON	QUALI CITE	PTRACKS	SADER	HONORAIRES	ECO PATURAGE	VERGER	MOBILIER
75 803,40 €	70 522 €	108 320 €	17 910 €	10 000 €	2 000 €		10 756 €

PROPOSITION DE LA COMMISSION

Budget	Montant	Subventions	EDTR	C.D. 56	A.N.S	Pty COM	RESTE A CHARGE
280 000 €	262 941 €	224 000 €	80 000 €	70 000 €	60 000 €	14 000 €	56 000 €
	17 059 €						

KALON	QUALI CITE	PTRACKS	SADER	HONORAIRES	ECO PATURAGE	VERGER	MOBILIER	TOILETTES
70 088,20 €	51 792 €	99 680 €	17 910 €	10 000 €	2 000 €	?	10 756 €	?

3/ DEPARTEMENT DU MORBIHAN : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 50 000€

Le dossier doit être déposé pour le 31 octobre 2022.

Le choix se porte sur la voirie même si le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur la salle MK reste d'actualité.

Programme Routes 2023 Estimation :

		€/ HT
Secteur 1	Crangouët 570 m	23048,50
Option 1	Crangouët patte d'oie 215m ²	3055,00
Secteur 2	Brérec 725m	35240,00
Option 2	Patte d'oie Carcado 315m ²	2916,50
Option 3	Patte d'oie du Mené 225 m ²	1942,00
Option 4	Route de Noyal-Pontivy 295m	14661,00
	Total	80863
	Révision de prix 10%	8086,30
	Total général	88949,30

- M. Le maire informe le conseil municipal que le marché voirie routes 2022 a subi une augmentation de 13 % du fait de l'indexation du marché.
- Le service travaux de Pontivy Communauté a chiffré le programme 2023 en préconisant de tenir compte d'une majoration de 10 %.
- L'estimatif avec options est de 88 949,30 € HT, le maire propose de ne pas retenir l'option 4 (route de Noyal-Pontivy) ce qui ramène le coût prévisionnel à **72 822,20€ HT**.
- Il est proposé un programme fossés de 8 000 € HT, une somme de 4 000 € pour les travaux d'accessibilité à Hilvern et une provision de 8 000 € HT pour des travaux d'urgence sur les ponts suite au diagnostic Apave.
- Il propose le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	
Voirie 2023	72 822,20	Département Excep.	50 000,00
Ponts	8 000,00	Pontivy Cté	7 600,00
Accessibilité Hilvern	4 000,00	Département Voirie 2022	13 350,00
Fossés	8 000,00		
		Commune	21 872,20
Total	92 822,20	Total	92 822,20

- Le conseil municipal approuve le plan de financement et autorise le maire à solliciter la subvention exceptionnelle et la subvention annuelle au Département et le fond de concours auprès de Pontivy Communauté.

4/ MAISON DES ASSOCIATIONS

La paroisse n'a plus besoin de son local (loyer annuel 95 €).

- Le maire rappelle que depuis déjà quelques années Mme Sophie Carret, infirmière libérale sur la commune, recherche un local pour installer son cabinet.
- La commune lui a déjà proposé de s'installer dans les futurs locaux qui seront construits au 28 rue des deux ponts.
- Dans l'attente et compte tenu de la libération par la paroisse du local de la maison des associations le maire propose de le louer à Mme Sophie Carret pour un loyer mensuel de **100 € charges comprises à compter du 1^{er} novembre 2022.**

5/ GARDERIE PERISCOLAIRE

Carole Schnaiderman présente le tableau qu'elle a établi des présences à la garderie depuis la rentrée de septembre. Elle explique que 2 à 3 élèves seulement sont concernés par la fermeture après 18H30. Le matin, elle observe quelques pics à 18 ou 20 élèves et interroge le conseil sur l'opportunité de doubler le personnel de 8H15 à 8H45. Après discussion, le conseil municipal décide de prolonger la période d'essai de fermeture à 19 heures jusqu'aux vacances de Noël et d'examiner s'il est possible de trouver un agent supplémentaire le matin.

6/ QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

Point boulangerie

Le maire a rencontré un boulanger intéressé par la reprise du commerce. Il précise qu'un dépôt de pain dans une autre commune serait nécessaire.

Salle Michel Kerfanto : Location de la vaisselle

Présentation d'un modèle en bois qui pourrait servir à la location d'un lot de 50 couverts aux particuliers pour un montant de 15€ le premier lot puis 10€ les suivants. L'idée d'une location aux associations pour un forfait de 20€ pour l'ensemble des couverts est évoquée.

Chauffage Ecole/Mairie

L'entreprise Groupe JM doit intervenir en deux temps :

- Semaines 43/44 : Révision de l'installation et remplacement des thermostats des radiateurs à l'école.
- Semaines 51/52 : Installation de la chaudière à pellets et des équipements.

Eclairage Public

Nous allons profiter du changement d'heure pour modifier et harmoniser les heures d'allumage et d'extinction des candélabres.

- Matin : Allumage à 6h45
- Soir : Extinction à 21h00

Une demande a été faite auprès de Morbihan Energie afin d'avoir la main sur le pilotage des horaires.

Formation premiers secours

Ce lundi 24 octobre, 6 agents de la commune et 1 agent de Gueltas ont suivi la formation PSC1.

Coût de 330€ pour la commune

Prochaine session de formation pour les habitants de la commune le samedi 19 novembre, inscriptions en mairie

Lotissements

Lotissement du Meniou : reste un lot le N°1 : 731 m²

Lotissement des pommiers : 13 lots vendus, 2 lots sous option, reste 5 lots (dont 2 appartenant aux consorts Le Duc)

Devons-nous envisager la création d'un autre lotissement avec peu de lots (4 /5) ?

- Après discussion le conseil municipal approuve la recherche d'un petit terrain à lotir.

Jeunesse

Séjour urbain

Un séjour urbain est organisé avec Familles Rurales du jeudi 27 au samedi 29 octobre.

Au programme : Océanopolis, le port de Brest, le jardin des explorateurs, la Tour Tanguy, prise de transports en commun (bus, téléphérique...). Hébergement en auberge de jeunesse.

7-8 jeunes de St-Gonnéry participent ainsi que 8 jeunes du Val d'Oust. Coût 85 € pour le jeune, 20 € pour la commune par jeune gonnérien.

Opération argent de poche

La remise de l'opération argent de poche a eu lieu le 24 septembre : 10 jeunes gonnériens ont reçu entre 90 € et 105 € pour un total de 1020 €. La ligne budgétaire est de 1000 €. Il convient de l'augmenter le montant pour les prochaines années. Proposition à 1 500 €.

- Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition d'augmenter la ligne budgétaire à 1500 € et la mise à jour de la régie d'avance argent de poche.

Maison Loubeau

France domaine a été chargé de la succession par le tribunal d'instance de Saint Brieuc. L'Etablissement Public Foncier de Bretagne va contacter le service.

Ponts

Les diagnostics des 17 ponts ont été réalisés par Apave, un fichier a été adressé en mairie. Des travaux seront à prévoir. Un rendez-vous sera pris avec la ville de Loudéac pour le pont de Laran.

Demande de modification de poste d'un élu et indemnité du maire

Catherine LE METAYER demande à ne plus assurer sa délégation municipale y compris sa délégation à la CLECT Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges de Pontivy Communauté.
Elle reste conseillère municipale.

Indemnité du maire révisée pour rester sous le seuil d'assujettissement à l'URSSAF, proposition du maire :

Suite à l'augmentation de la valeur du point au 1^{er} juillet 2022 et de l'indexation des indemnités des élus sur l'indemnité terminal de la fonction publique territorial, le maire propose de réduire la sienne à **20,44 % pour novembre et décembre 2022** pour rester sous le seuil d'assujettissement à l'URSSAF.
A compter de janvier 2023 il propose revenir au taux initial voté en 2020 à **23,91%** compte tenu de la revalorisation de ce seuil pour 2023.
Et fixe la répartition suivante :

ELUS	Fonction	Taux de l' indemnité terminal de la FPT	Montant Brut Mensuel
Claude Viet	maire	23,91%	962,50€
Michel Anger	1er adjoint	14,88 %	598,99€
Blandine Le Sauce	2d adjoint	14,88 %	598,99€
Denis Bidan	3ème adjoint	14,88 %	598,99€
Carole Schnaiderman	4ème adjoint	14,88 %	598,99€
Rachelle Renouard	Conseiller délégué	4,37%	175,91€
8	Conseillers	1,02%	41,06€

La nouvelle enveloppe des indemnités s'élève à 46 354,20 €, soit 73,36 % de l'enveloppe maximale autorisée.

➤ **Le conseil municipal valide la proposition du maire à l'unanimité.**

Repas ou pot de Noël conseillers et agents.

- Proposition d'organiser un apéritif dinatoire ou repas au restaurant l'Hilvern type « couscous » date à prévoir fin novembre.

Animation communale de Noël le samedi 17 décembre 2022

Réunion de la commission le 25 octobre à 20h00.

Commémoration et repas du 11 novembre du CCAS

Commémoration 11h30 au monument aux morts, suivi du vin honneur en mairie et du repas du CCAS pour les personnes de 67 ans et plus.

Réunion du CCAS

Envisagée le lundi 07 novembre à 18h30.

Bulletin municipal de fin d'année

Sortie du bulletin prévue en décembre invitant la population à la cérémonie des vœux le 8 janvier 2023. Les élus sont invités à rédiger leurs publications.

Piégeage des ragondins : campagne à compter du 2 novembre 2022.

Ecole des couleurs :

Classe rivière à venir en mars 2023, pour tous les élèves, subvention à hauteur de 10% à prévoir.

Maison des Associations :

La commande de 17 nouvelles tables a été passée auprès des Etablissements Méfran pour un montant de 1 375 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h25.

